

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2020.00174

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21/09/2020

Politique - Dossier n° CM-000176

Commission Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge Finances et contrôle de gestion

Objet Avenant n° 5 à la convention de partenariat signée le 9 décembre 2010 entre la Ville de

Saint-Etienne et l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) -

Approbation.

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : 11/09/2020

Compte rendu affiché le : 22/09/2020

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

Rappel et références

Afin de concourir au processus d'aménagement urbain de la Ville de Saint-Étienne, l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE) a été créé par le décret 2007-88 du 24 janvier 2007, son siège social est sis 49 rue de la Montat, 42100 Saint-Étienne.

La Ville de Saint-Étienne et l'EPASE ont signé le 9 décembre 2010 une convention de partenariat ayant pour objet d'arrêter les modalités générales et juridiques de la remise d'ouvrages publics d'infrastructures liées aux opérations d'aménagement conduites par l'EPASE ou concourant à ses objectifs.

Cette convention prévoyait que les modalités fiscales des remises d'ouvrages seraient traitées par voie d'avenant.

A cette fin, la Ville de Saint-Étienne et l'EPASE ont déterminé les montants des participations financières de la Ville affectées aux équipements publics remis en 2015 et 2016, puis 2018 et 2019 en approuvant :

- l'avenant n° 1 à la convention (cf délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2015),
- l'avenant n° 2 à la convention (cf délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2016),
- l'avenant n° 3 à la convention (cf délibération du Conseil Municipal du 1er octobre 2018),
- l'avenant n° 4 à la convention (cf délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2019).

■ Motivation et opportunité

L'approbation de l'avenant n° 5 à la convention du 9 décembre 2010 susmentionnée a pour objet la détermination des modalités financières et fiscales relatives à la remise d'équipements d'infrastructures à la Ville réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPASE.

■ Contenu

L'avenant n° 5 détermine notamment le montant de la participation financière de la Ville affectée aux équipements publics remis à la Ville de Saint-Étienne en 2020.

La liste des biens remis à la Ville est retranscrite dans l'avenant n° 5 (Annexe 1).

Les participations versées par la Ville, au sens de l'article L300-4 du Code de l'Urbanisme et affectées aux remises d'ouvrages (équipements publics) sont soumises à TVA selon les articles 257-l-2 et 256 IV du Code Général des Impôts.

Il s'agit en effet de remises d'équipements publics à titre onéreux dont le financement est assuré significativement par des participations de la Ville de Saint-Étienne affectées à ces remises.

La Ville devra donc verser à l'EPASE la TVA afférente à ces participations affectées à des remises d'ouvrages (soit un montant de 98 800 €).

Selon la nature des équipements publics remis, la Ville récupérera par la voie fiscale dans les conditions de droit commun ou bénéficiera du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) selon les modalités stipulées par l'article L1615-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le FCTVA est versé à la Ville avec un décalage de 1 an.

■ Maîtrise d'ouvrage

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds	Investis	sement	Fonctionnement		
TTC (1)	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir	
Ville (dont recettes de fonctionnement)	98 800,00 €	98 800,00 €			
Département					
Région					
État					
Europe					
SEM					
Autre					
Total des coûts et montants perçus par la Ville	98 800,00 €	98 800,00 €	0,00€	0,00€	
Charge nette Ville		0,00€		0,00€	

⁽¹⁾ Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 5 à la convention signée avec l'EPASE le 9 décembre 2010,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement			Fonctionnement			
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2020	27	27638				
Recettes	2021	10	10222				

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) Ne prend pas part au vote :

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

> Pour Extrait Le Maire

Gaël PERDRIAU